

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANIFESTES ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS UTROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Aujourd'hui à lieu, au Palais-Bourbon et au Luxembourg, la reprise de la session parlementaire, interrompue depuis le 24 janvier dernier.

L'« Echo de Lyon » donnera, comme par le passé, à ses lecteurs, un compte rendu très exact et très complet des séances de la Chambre des députés et du Sénat, ainsi que des bruits de couloirs et des nouvelles parlementaires qui, pour cette session, s'annoncent comme devant avoir un vif intérêt.

Très prochainement l'ECHO DE LYON commencera la publication d'un

GRAND ROMAN-FEUILLETON par un de nos auteurs les plus appréciés.

Néo-Boulangisme à Lyon

Quel est ce nouveau mot : néo-boulangisme ?

C'est celui par lequel il devient nécessaire de désigner une nouvelle faction — moins politique encore que financière, — qui est en train d'envahir notre région et de s'y établir sur les ruines de la démocratie, de ses institutions, de ses doctrines, — et de ses plus solides forteresses.

Qu'était-ce que le boulangisme ? C'était une colossale affaire organisée par des aventuriers qui avaient formé un vaste syndicat de propagande, d'accaparement, de dénigrement et d'injure.

Propagande par tous les moyens, surtout par la presse dont ils se servaient comme d'un instrument bon à toucher les plus odieuses besognes.

Accaparement de toutes les fonctions électives pour arriver au monopole de toutes les affaires, de toutes les fournitures, de tous les services, de tous les bénéfices publics.

Dénigrement de tout ce qui n'était pas inféodé au syndicat, suspicion de tous ceux qui ne prenaient pas leur mot d'ordre au bureau central du boulangisme ; — injures — oh ! des flots d'injures ! — à l'adresse des récalcitrants, des indépendants, des indifférents mêmes, — injures dont ils ont accablé les plus honnêtes, les plus méritants, injures qui s'accompagnaient des plus éhontées calomnies. — Tels ont été le but et les procédés du boulangisme défunt.

Eh bien, voyons-nous une grande différence entre ce qui se passait, il y a quelque temps pour le plus grand péril de la République, et ce qui se passe depuis plusieurs années, à Lyon, pour le plus grand péril de nos institutions démocratiques, de notre administration municipale et de notre vieille organisation républicaine ?

La propagande, l'accaparement, le dénigrement, l'injure et la calomnie ont fait leur œuvre. Nul, aujourd'hui n'arrive aux affaires publiques que s'il passe par le syndicat qui dispense les fonctions électives de même qu'il distribue les travaux publics, les emplois administratifs — et qu'il prétend faire circuler à sa guise l'air et la lumière dans une cité où il n'y a plus place au soleil que pour ses créatures.

Si, par malheur, un indépendant s'élève, qui essaye d'échapper aux accaparements de toutes les forces, de toutes les consciences, — il est combattu avec des raffinements de sauvagerie et de brutalité dont les Peaux-Rouges hésiteraient à se servir.

Le respect de ce qui est respectable ? — une fadaïse. Le souci de la vérité ? — une plaisanterie.

La bonne foi ? une blague.

Nous avons vu l'organe du syndicat néo-boulangiste du Rhône — le Progrès — mener les plus monstrueuses campagnes contre tous ceux — n'importe lesquels — dont il craignait, soit pour les hommes, soit pour les projets du syndicat, l'arrivée aux conseils publics ou aux affaires municipales, — épuisant contre eux le plus extraordinaire répertoire d'injures, d'accusations calomnieuses, absurdes — ridicules au besoin — attendu que ce qui fait hausser les épaules à un homme intelligent, pourra produire de l'effet sur un naïf — et que c'est surtout par les naïfs qu'on arrive à s'emparer de la masse et à la pétrir à sa guise.

Mais, où en sommes-nous actuellement ?

Le corps électoral est profondément divisé. Toutes les organisations qui avaient fait la force de la démocratie et le succès des doctrines républicaines, toutes ces organisations sont amoindries, démantelées, sinon dissoutes. On a élevé chapelet contre chapelet, coterie contre coterie, les anciens amis qui marchaient la main dans la main se regardant avec méfiance. En face de tout comité sincèrement constitué s'est dressé un semblant de comité organisé par le syndicat qui porte un trouble profond dans cette démocratie jadis si unie...

Grâce à cette division, les fonctions publiques sont — en majorité, ayons le courage de l'avouer — accaparées par les créatures du syndicat qui imposent, soit au conseil général, soit au conseil municipal, la volonté du syndicat, qui n'admettent dans les services publics que les créatures du syndicat, qui n'acceptent aux entreprises d'intérêt public que les gens ayant passé par le syndicat : — inutile de citer des noms et des exemples : les vingt-quatre colonnes du journal n'y suffiraient pas.

Pour comble d'humiliation, l'administration municipale, que M. Gaillon a su remplacer par lui tout seul, est à plat-ventre devant le syndicat.

Vous croyez que le maire de Lyon est à la mairie ? — Il est place de la Charité — et c'est de là que le syndicat régit la seconde ville de France, vote les chemins de fer régionaux, trace les lignes de tramways, perce les rues, refuse ou accepte l'eau, selon qu'elle vient ou ne vient pas d'un syndicatiste, décide les expositions, réunit les théâtres, — et accapare, cela va sans dire, l'exploitation de tous les chemins de fer, tramways, rues en construction, projets d'eau, exceptions, théâtres — en suivant le précepte de l'orléaniste Guizot : Enrichissons-nous.

Car ils sont très riches — et très orléanistes. Depuis un certain temps, le syndicat a été envahi par une société de hauts et puissants personnages qui se disent « républicains de raison » et qui n'ont jamais fait que se mettre en travers de toutes nos revendications, de toutes nos conquêtes, — de toutes les réformes et de tous les progrès.

Ces messieurs fatigués de n'être dans la démocratie lyonnaise, que des quantités négligeables ont pensé que des gens

qui avaient si bien su mener leur barque, seraient pour eux d'excellents pilotes.

D'autre part, les syndiqués ont fait comme le fameux négociant lyonnais qui, après un bel inventaire disait à sa femme : Maintenant nous sommes assez riches pour nous faire légitimistes.

Les syndiqués sont assez riches pour se faire orléanistes. — Nul ne sera donc désormais reçu dans le cénacle, s'il ne montre un certificat du centre-gauche, le seul où soient les talents, les vertus, les grâces et... les millions.

D'ailleurs, ces messieurs du centre ne s'aventurent que discrètement dans le syndicat, — par la petite porte ; — et cela leur permet de se laver les mains comme Pilate, chaque fois que la besogne faite à leur profit est par trop saissante.

Pendant ce temps-là, on prépare les élections nouvelles, on met la démocratie en coupe réglée, on désigne à tel quartier tel candidat qui n'aurait pas chance de passer dans tel autre, — et on prépare un nouveau conseil qui, plus encore que l'ancien, soit le docile instrument du maire, qui sera l'obéissant serviteur du syndicat.

De cette façon, les concessions continueront à pleuvoir, l'orléanisme à prospérer — et le néo-boulangisme lyonnais fera sa nefaste besogne de désorganisation et de démolition publiques.

Tout cela jusqu'au jour où un réveil de la démocratie lasse de servir de tremplin aux cabriolets de nos néo-boulangistes les enverra rejoindre leurs frères aînés et débarrassera la cité lyonnaise des corsaires qui s'y sont embusqués et qui y font la course aux monopoles, aux concessions, aux emplois et à toutes les fonctions publiques.

L'élection de M. Thévenet — par les procédés que l'on sait et que nous redisons souvent — a été le triomphe du syndicat dont cet avocat d'affaires était, lui, le plus bel ornement.

L'échec de M. Flotard, aspirant syndicaliste et orléaniste de marque, semble cependant montrer que la parole du syndicat ne suffit plus à changer en républicain ce qui est de la plus pure essence réactionnaire.

Il est vrai que, de l'aventure, le syndicat fait perdre à la République un de ses plus fidèles cantons.

Il s'en console aisément en se disant que la République n'avait pas meilleur compte à être servie par M. Flotard que par M. Repiquet.

Mais la démocratie commence à ouvrir les yeux. Elle voit où le syndicat la mène. Elle se demande par quelles défections, par quelles trahisons politiques on prétend la faire passer — elle se révolte — et elle stigmatise du nom de boulangistes lyonnais, les individus sans mandat, sans responsabilité, sans garantie, qui entreprennent ainsi de la faire pivoter à leur caprice.

Pendant trois ans, dès que le plus honnête, le plus scrupuleux, le plus correct serviteur de la République osait essayer de lutter contre le syndicat, le syndicat n'avait, pour l'exterminer, qu'une calomnie, toujours la même — et qui produisait toujours son effet : on le traitait de boulangiste, on répandait l'accusation par ballots, par wagons — et on rectifiait, au besoin, quand l'élection était faite — et le tour était joué.

Il était temps que la calomnie, devenue une vérité, se retournât contre ceux qui introduisaient dans le Rhône les honteuses pratiques du boulangisme le plus éhonté, et qu'on mit enfin au pilori

le néo-boulangisme lyonnais, celui qui est en train de chasser la démocratie lyonnaise et de tuer la République à Lyon.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

On sait l'émotion causée à Paris par la grève des cochers de l'Urbaine.

A l'heure même où M. de Lamonta, président du conseil d'administration de la compagnie l'Urbaine, refusait d'accepter M. Mesureur pour arbitre, le député de la Seine mettait la dernière main à un projet qu'il s'apprête à déposer sur le bureau de la Chambre ; la coïncidence est au moins intéressante et la réplique ne manque pas d'à-propos.

Le refus opposé par l'une des parties à toute proposition d'arbitrage, à toute tentative de conciliation, prouve à quel point l'intervention du législateur s'impose. En admettant même, comme dans le projet de loi gouvernemental, que l'arbitrage ne puisse être imposé, la réforme aura sans doute pour effet de prévenir les oppositions irréductibles du genre de celle qui viennent d'éprouver les cochers en grève.

En réponse à la démarche si courtoise et si sage du secrétaire de la chambre syndicale des cochers, M. de Lamonta conteste le principe de l'arbitrage : « Il ne saurait, écrit-il, appartenir à un arbitre, quel qu'il soit, de régler les conditions de travail dans notre industrie pas plus que dans aucune autre. » On voit avec quelle témérité hautaine ce haut fonctionnaire dénie à l'avance toute autorité à la justice arbitrale, devant laquelle il refuse de s'incliner.

Ce serait calomnier nos patrons français, nos fabricants, nos industriels, grands et petits, que de leur prêter de pareils sentiments ; mais l'exemple de ce représentant de la finance et du patronat suffit à démontrer l'urgence d'une amélioration législative, grâce à laquelle les intransigeances patronales ne puissent plus invoquer comme excuse le silence de la loi.

Aussi, après la double grève des omnibus et des cochers de l'Urbaine, le moment est-il particulièrement choisi pour insister devant le Parlement en faveur d'une discussion prochaine des différentes propositions de loi tendant à faire passer l'arbitrage dans les lois d'abord, dans les moeurs ensuite.

L'honorable M. Mesureur est d'avis de créer, dans chaque région industrielle, un conseil du travail qui aura particulièrement pour mission de prévenir ou de régler par conciliation les différents collectifs entre patrons et ouvriers, de provoquer et d'organiser l'arbitrage entre les parties qu'ils n'auront pu concilier.

Ce ne sont pas les systèmes qui manquent et le Parlement n'aura que l'embaras du choix entre les chambres de conciliation, les tribunaux d'arbitrage et les conseils du travail. En réalité, toutes ces propositions se confondent et se rejoignent ; elles ne diffèrent que par les détails ; la Chambre pourrait les adopter en bloc, pourvu que l'une d'elles devint promptement exécutoire.

Il n'a jamais été plus opportun d'aboutir sur ce point comme sur bien d'autres ; un progrès immédiat s'impose, une solution certaine et indispensable ; les plus belles propositions ne serviraient de rien et l'arbitrage le plus parfait n'aurait qu'une utilité médiocre, si la réforme restait plus longtemps à l'état de promesse.

JEAN-CLAUDE.

Nous prions nos abonnés et correspondants d'avoir bien le soin d'adresser leurs réclamations, lettres et mandats-poste à M. l'Administrateur du journal L'ECHO de Lyon, 48, rue de la République.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 15 février.

Une circulaire adressée par le ministre de la guerre aux préfets des départements rappelle les conditions d'admission au Prytanée militaire de La Flèche. Des places gratuites ou demi gratuites ne peuvent être concédées qu'aux fils d'officiers décédés en activité de service, tués à l'ennemi ou morts des suites de leurs blessures ; aux fils d'officiers en activité de service ou en possession d'une pension de retraite ou réformés pour infirmités ; aux fils d'employés titulaires de l'administration centrale de la guerre. Cette condition essentielle ne peut avoir d'exception.

La limite d'âge des candidats est fixée de 9 à 16 ans. Les demandes de places gratuites doivent être établies sur papier timbré, mais il n'est plus nécessaire qu'elles soient accompagnées d'une délibération du conseil municipal.

Les généraux commandant de corps d'armée, sont invités à fournir les renseignements sur les titres à la bienveillance du gouvernement présentés par les officiers en activité ou en non activité.

Les familles devront faire inscrire leurs enfants du 1^{er} au 31 mai à la Préfecture du département où elles résident et les présenter le 4 juillet, à sept heures du matin, devant la commission chargée de leur faire subir les épreuves indiquées par l'instruction jointe à la circulaire.

Les listes et dossiers de tous les candidats de leurs départements respectifs, seront adressés par les préfets au ministre au plus tard le 10 juin. Toute demande de Bourse adressée directement au ministre sera renvoyée au préfet pour être transmise conformément aux dispositions de la circulaire.

Quelques mutations importantes viennent d'être prononcées dans le service militaire des affaires indigènes. Le lieutenant-colonel Lagarde, du 2^e chasseurs d'Afrique, est appelé à commander le cercle de Laghouat, le plus important du sud algérien. Il va remplacer le lieutenant-colonel Gaillard de Saint-Germain, désigné pour le commandement du 4^e spahis à Tunis.

Dans la régence, le commandant Lefebvre, du service des renseignements, a demandé un bataillon. Le commandant Gotschy, de l'état-major de la division de Constantine lui succède à la tête du cercle de Gafsa. Cet officier supérieur aura dans ses attributions la surveillance des rapports de la Tunisie avec la Tripolitaine.

Par décision présidentielle, en date du 14 février, le vice-amiral Aliquier est nommé inspecteur général de la marine ; le vice-amiral Lefebvre, chef du service hydrographique, est nommé au commandement en chef de l'escadre du Nord.

Sont promus au grade de vice-amiral : le contre-amiral Besnard ; au grade de contre-amiral : le capitaine de vaisseau Pougny de la Maisonneuve ; au grade de capitaine de vaisseau : le capitaine de frégate Fierion ; au grade de capitaine de frégate : le lieutenant de vaisseau Vivier ; au grade de lieutenant de vaisseau : l'enseigne de vaisseau Leloup.

Le vice-amiral Besnard est nommé chef du service hydrographique de la marine.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Paris, 15 février.

C'est demain mardi qu'a lieu la reprise de la session parlementaire, interrompue depuis le 24 janvier dernier. Cette reprise s'effectuera dans les conditions prévues par l'ordre du jour tel qu'il a été réglé d'avance par les Chambres au jour de leur séparation.

Au Sénat, l'ordre du jour est très peu chargé : il comporte la discussion de la proposition Bozérian, relative aux arrêtés administratifs aggrément des gardes particuliers et la proposition déjà votée par la Chambre et tendant à imputer la détention préventive sur la durée des peines prononcées.

A la Chambre, au contraire, on n'aura que l'embaras du choix : interpellations, motions et propositions de loi solliciteront en grand nombre l'attention des députés et leur donneront quelque difficulté pour la détermination de l'ordre de leurs travaux.

En tête de l'ordre du jour de la séance de mardi viendra l'interpellation de M. Terrier

sur la nomination de M. Caillaux à la présidence du conseil d'administration de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

Ensuite M. Hubbard fera la motion déjà annoncée et tendant à obtenir la déclaration d'urgence pour le projet de loi sur les associations. On sait déjà que M. Hubbard veut donner à cette déclaration le sens d'une protestation contre l'attitude de l'épiscopat.

Il ne serait pas impossible que cette motion ne fût le prétexte d'un débat important sur la politique religieuse. On assure que divers membres de la droite, MM. de Mon et Pion notamment, songeraient à intervenir pour s'expliquer sur la déclaration des cardinaux et la manière dont, suivant eux, il faut apprécier la portée de ce manifeste. Cela amènerait nécessairement le gouvernement à s'expliquer à son tour, et à la suite les représentants des diverses fractions de la majorité républicaine.

Enfin on annonce le dépôt d'une demande d'interpellation sur l'attitude du parquet dans l'affaire Constans-Laur. Le ministre de la justice, si cette interpellation se produit, sera prêt, annonce-t-on, à répondre immédiatement. Sans entrer dans des détails trop techniques, nous pouvons dire que, de l'étendue juridique de l'affaire qui a été faite par le parquet du procureur général et dont le ministre fera connaître les conclusions à la Chambre, il résulte que M. Laur a la faculté, en vertu du droit de citation directe, de poursuivre personnellement M. Constans en police correctionnelle.

Aucune procédure particulière n'est prescrite par les lois existantes à l'égard des ministres. La seule condition à remplir par le plaignant sera de demander l'autorisation préalable au Sénat. M. Constans faisant partie de cette assemblée. Et, au cas où le Sénat refuserait cette autorisation, M. Laur n'aurait qu'à attendre la clôture de la session, s'est-à-dire le moment où l'inviolabilité parlementaire est suspendue, pour assigner librement le ministre de l'intérieur en police correctionnelle.

Diverses autres interpellations sont annoncées, notamment celles : de M. Lavy, sur le syndicat des cantonniers de la ville de Paris ; de M. Lafargue sur le renchérissement des denrées alimentaires, causé par le nouveau tarif douanier ; de M. Goussier, sur la situation de la Banque de l'Algérie. La Chambre, après avoir entendu les ministres intéressés, fixera le jour de la discussion de ces diverses interpellations.

En dehors des interpellations, qui sont en dehors du programme régulier des travaux de la Chambre, l'ordre du jour de la Chambre comporte : la fin de la délibération sur la suppression ou le maintien de la censure dramatique et la discussion des sujets suivants :

Revision de la législation des prud'hommes ;
Modification du régime fiscal en matière de successions ;
Proposition Bovier-Lapierre sur les infractions à la loi des syndicats professionnels ;
Extension de la compétence des juges de paix ;

Organisation de l'assistance judiciaire devant les justices de paix, etc.

En outre, il faut prévoir que la Chambre aura à discuter les diverses lois sociales concernant les travailleurs qui sont arrivées aux termes de l'élaboration dans les commissions et qui sont prêtes à être discutées en séance publique.

Nous citerons, comme étant dans ce cas, les lois sur l'arbitrage, sur les accidents dans les fabriques, sur la caisse de retraites des ouvriers, sur les règlements d'atelier.

On voit que les matériaux ne manqueront pas à la Chambre pour alimenter ses séances publiques.

Autour du Parlement

Au Sénat. — Le projet Bardoux sur les Universités. — Réforme de la loi électorale de 1850.

Paris, 15 février.

Le rapport Bardoux, sur le projet relatif à la création des Universités sera distribué demain aux sénateurs. La mise à l'ordre du jour sera demandée par le gouvernement pour une date assez prochaine.

On s'attend à une très vive discussion au Luxembourg sur ce projet que la commission a sensiblement modifié. Signalons également, parmi les ques-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
16 février

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

Le surlendemain, 1^{er} août, cent vingt verstes plus loin, à midi, Michel Strogoff arrivait au bourg de Spasskoë, et à deux heures, il faisait halte à celui de Pokrowskoë.

Son cheval, surmené depuis son départ d'Elamsk, n'aurait pas pu faire un pas de plus.

Là, Michel Strogoff dut perdre encore, pour un repos forcé, la fin de cette journée et la nuit tout entière, mais, repartit le lendemain matin, toujours courant à travers le sol à demi-inondé, le 2 août, à quatre heures du soir, après une étape de soixante-quinze verstes, il atteignit Kamsk.

Le pays avait changé. Cette petite bourgade de Kamsk est comme une île, habitable et saine, située au milieu de l'inhabitable contrée. Elle occupe le cen-

tre même de la Baraba. Là, grâce aux assainissements obtenus par la canalisation du Tom, affluent de l'Irtyshe qui passe à Kamsk, les marécages pestilentiels se sont transformés en pâturages de la plus grande richesse. Cependant, ces améliorations n'ont pas encore tout à fait triomphé des fièvres qui, pendant l'automne, rendent dangereux le séjour de cette ville. Mais c'est encore là que les indigènes de la Baraba cherchent un refuge, lorsque les miasmes paludéens les chassent des autres parties de la province.

L'émigration provoquée par l'invasion tartare n'avait pas encore dépeuplé la petite ville de Kamsk.

Ses habitants se croyaient probablement en sûreté au centre de la Baraba, ou, du moins, ils pensaient avoir le temps de fuir, s'ils étaient directement menacés.

Michel Strogoff, quelque désir qu'il en eût, ne put donc apprendre aucune nouvelle en cet endroit. C'est à lui, plutôt, que le gouverneur se fut adressé, s'il eût connu la véritable qualité du prétendu marchand d'Irkoutsik. Kamsk, en effet, par sa situation même, semblait être en dehors du monde sibérien et des graves événements qui le troublaient.

D'ailleurs, Michel Strogoff ne se montra que peu ou pas. Et ne parvint pas à lui suffire plus, il eût voulu être invisible. L'expérience du passé le rendait de plus en plus circonspect pour le présent et pour l'avenir. Aussi se tint-il à l'écart et, peu soucieux de courir les rues de la bourgade, ne voulut-il même pas quitter l'auberge dans laquelle il était descendu.

Michel Strogoff aurait pu trouver une

voiture à Kamsk et remplacer par un véhicule plus commode le cheval qui le portait depuis Omsk. Mais, après mûre réflexion, il craignait que l'achat d'un tel véhicule n'attirât l'attention sur lui, et tant qu'il n'aurait pas dépassé la ligne maintenant occupée par les Tartares, ligne qui coupait la Sibérie à peu près suivant la vallée de l'Irtyshe, il ne voulait pas risquer de donner prise aux soupçons.

D'ailleurs, pour achever la difficile traversée de la Baraba, pour fuir à travers le marécage, au cas où quelque danger l'eût menacé tout directement, pour distancer des cavaliers lancés à sa poursuite, pour se jeter, s'il le fallait, même au plus épais du fourré des juncs, un cheval valait évidemment mieux qu'une voiture. Plus tard, au-delà de Tomsk, ou même de Krasnoïarsk, dans quelque centre important de la Sibérie occidentale, Michel Strogoff verrait ce qu'il conviendrait de faire.

Quant à son cheval, il n'eût même pas la pensée de l'échanger contre un autre. Il était fait à ce vaillant animal. Il savait ce qu'il en pouvait tirer.

En l'achetant à Omsk, il avait eu la main heureuse, et en l'amenant chez ce maître de poste, c'était un grand service que lui avait rendu le généreux moujik. D'ailleurs, si Michel Strogoff s'était déjà attaché à son cheval, celui-ci semblait se faire peu à peu aux fatigues d'un tel voyage, et, à la condition de lui réserver quelques heures de repos, son cavalier pouvait espérer qu'il irait jusqu'au-delà des provinces envahies.

Donc, pendant la soirée et pendant la nuit du 2 au 3 août, Michel Strogoff

resta confiné dans son auberge, à l'entree de la ville, auberge peu fréquentée et à l'abri des importuns et des curieux.

Brisé par la fatigue, il se coucha, après avoir veillé à ce que son cheval ne manquât de rien ; mais il ne put dormir que d'un sommeil intermittent.

Trop de souvenirs, trop d'inquiétudes l'assaillaient à la fois. L'image de sa vieille mère, celle de sa jeune et intrépide compagne, laissées derrière lui, sans protection, passaient alternativement devant son esprit et s'y confondaient souvent dans une même pensée.

Puis il revenait à la mission qu'il avait juré de remplir. Ce qu'il voyait depuis son départ de Moscou lui en montrait de plus en plus l'importance. Le mouvement était extrêmement grave, et la complicité d'Ogareff le rendait plus redoutable encore. Et quand ses regards tombaient sur la lettre revêtue du cachet impérial, — cette lettre qui, sans doute, contenait le remède à tant de maux, le salut de tout ce pays déchiré par la guerre, — Michel Strogoff sentait en lui comme un désir farouche de s'élancer à travers la steppe, de franchir à vol d'oiseau la distance qui le séparait d'Irkoutsik, d'être agile pour s'élever au-dessus des obstacles, d'être ouragan pour passer à travers les airs avec une rapidité de cent verstes à l'heure, d'arriver enfin en face du grand-duc et de lui crier : « Altesse, de la part de Sa Majesté le czar ! »

Le lendemain matin, à six heures, Michel Strogoff repartit avec l'intention de faire dans cette journée les quatre-vingt verstes (85 kilomètres) qui séparent

Kamsk du hameau d'Oubinsk. Au delà d'un rayon de vingt verstes, il retrouvait la marécageuse Baraba, qu'aucune dérivation n'asséchaient plus, et dont le sol était souvent noyé sous un pied d'eau. La route était alors difficile à reconnaître, mais, grâce à son extrême prudence, cette traversée ne fut marquée par aucun accident.

Michel Strogoff, arrivé à Oubinsk, laissa son cheval reposer pendant toute la nuit, car il voulait, dans la journée suivante, enlever sans débrider les cent verstes qui se développent entre Oubinsk et Irkoutsik. Il partit donc dès l'aube, mais, malheureusement, dans cette partie, le sol de la Baraba fut de plus en plus détestable.

De là quelques retards que toute l'impatience de Michel Strogoff ne pouvait empêcher. Il avait d'ailleurs été bien avisé en ne prenant pas une voiture à Kamsk, car son cheval passa là où aucun véhicule n'aurait pu passer.

Dans la soirée, à neuf heures, Michel Strogoff, arrivé à Irkoutsik, s'y arrêta pendant toute la nuit. Dans ce bourg perdu de la Baraba, les nouvelles de la guerre faisaient absolument défaut. Par sa nature même, cette portion de la province, placée dans la fourche que formaient les deux colonnes tartares en se bifurquant l'une sur Omsk, l'autre sur Tomsk, avait échappé jusqu'ici aux horreurs de l'invasion.

Mais les difficultés naturelles allaient enfin s'amoindrir, car, s'il n'éprouvait aucun retard, Michel Strogoff devait, dès le lendemain, avoir quitté la Baraba. Il retrouverait alors une route praticable, lorsqu'il aurait franchi les cent-vingt-

vingt verstes (133 kilomètres) qui le séparaient encore de Kolyvan.

Arrivé à ce bourg important il ne serait plus qu'à une égale distance de Tomsk. Il prendrait alors conseil des circonstances, et, très probablement, il se déciderait à tourner cette ville, que Fédor-Khan occupait, si les nouvelles étaient exactes.

Mais si ces bourgs, tels qu'Irkoutsik, tels que Karguinsk, qu'il dépassa le lendemain, étaient relativement tranquilles, grâce à leur situation dans la Baraba, où les colonnes tartares eussent difficilement pénétré, n'était-il pas à craindre que, sur les rives plus riches que l'Obi, Michel Strogoff, n'ayant plus à redouter d'obstacles physiques, n'eût tout à appréhender de l'homme ? cela était vraisemblable.

Toutefois, s'il le fallait, il n'hésiterait pas à se jeter hors de la route d'Irkoutsik. A voyager alors à travers la steppe, il risquerait évidemment de se trouver sans ressource. Là, en effet, plus de chemin tracé, plus de villes ni de villages. A peine quelques fermes isolées, ou simples huttes de pauvres gens, hospitaliers sans doute, mais chez lesquels se trouverait à peine le nécessaire ! Cependant, il n'y aurait pas à hésiter.

Enfin, vers trois heures et demie du soir, après avoir dépassé la station de Kargatsk, Michel Strogoff quittait les dernières dépressions de la Baraba, et le sol dur et sec du territoire sibérien son-

naît de nouveau sous le pied de son cheval.

(A suivre.)

Lyon

NOS ÉCHOS

Les temps. — Observations du journal, 15 février.
 Hauteur du baromètre : 756. — Température : + 4°. — Direction du vent : N.-N.-O. — Maximum de température dans les 24 heures : + 7°. — Minimum de température dans les 24 heures : - 2°.

Situation générale. — La dépression océanique signalée au Nord-Ouest, gagnant les îles britanniques et produisant une baisse barométrique générale. La pression est basse dans toute la Russie et un mouvement secondaire a lieu vers l'Italie. La situation atmosphérique se trouve en France.

Dernière heure. — Le centre de la dépression a gagné le Pas-de-Calais : la baisse du baromètre est générale et très rapide en France. Les hauteurs sont de 740 à Boulogne et 750 à Biarritz.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, pluie ou neige, vent variable, temps un peu froid.

La décision du ministre de la guerre, qui rend aux officiers de dragons la tunique et le jupon militaire, fait l'objet de discussions des journaux militaires. Au point de vue lyonnais, elle est très intéressante, car elle donne de l'ouvrage à nos passementiers, à nos doreurs et à nos bouillonneuses, et on sait s'ils sont légers. Ceux-là et celles-là pensent seulement que les officiers de dragons ne sont pas assez nombreux.

Obèques de M. Dagnac. — Les obèques de M. Dagnac, commissaire de police du quartier Bellecour, ont eu lieu hier à 3 heures.

Parmi les nombreuses personnes qui ont suivi le cortège, nous avons remarqué MM. Fochier, procureur général ; Guillemaut, chef de cabinet du préfet ; Rostaing, secrétaire général pour la police ; Meyer, chef de division ; Rigot, Guaz, conseillers à la Cour ; Benoit, substitut du procureur de la République ; Jagot-Lachaux, commandant des gardiens de la paix ; le commandant Rangé ; le capitaine de gendarmerie Roques ; tous les commissaires de police de Lyon ; des détachements de gardiens de la paix, de gendarmes, de sapeurs-pompiers.

Le Juill était conduit par un nouveau du défunt et le capitaine Berger. Plusieurs couronnes offertes par les commissaires de police, l'administration et les agents du commissariat de Bellecour, avaient été déposées sur le cercueil.

Au cimetière de la Guillotière, où l'inhumation a eu lieu, M. Prieur, doyen des commissaires de police, a adressé un dernier adieu au défunt.

Bureau de bienfaisance. — Il a été versé au bureau de bienfaisance du premier arrondissement, par M. X..., pour les pauvres du premier arrondissement de Lyon, la somme de trois cents francs.

Récompenses au travail. — Des médailles de bronze viennent d'être décernées par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies à MM. Antoine Charlin, ouvrier dans la maison Armand Caillat, à Lyon ; Louis-Joseph Jomard, employé à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon ; Jean-Baptiste Mancier, camionneur à la compagnie générale de navigation, à Lyon ; Joseph Planter, employé à la compagnie générale de navigation, à Lyon.

Compagnie Lyonnaise des tramways et chemins de fer, lignes de Lyon à Bron et Monplaisir. — Recette de la 9^e semaine 1892, 4,203 fr. 85. Semaine correspondante de 1891, 3,205 fr. 45. Différence en faveur de 1892, 998 fr. 40. Recettes du 1^{er} janvier 1892 au 11 février 1892, 25,885 fr. 40. Période correspondante de 1891, 17,370 fr. 95. Différence en faveur de 1892, 8,514 fr. 45.

Compagnie Lyonnaise des tramways et chemins de fer, lignes de Lyon à Bron et Monplaisir. — Recette de la 9^e semaine 1892, 4,203 fr. 85. Semaine correspondante de 1891, 3,205 fr. 45. Différence en faveur de 1892, 998 fr. 40. Recettes du 1^{er} janvier 1892 au 11 février 1892, 25,885 fr. 40. Période correspondante de 1891, 17,370 fr. 95. Différence en faveur de 1892, 8,514 fr. 45.

Compagnie Lyonnaise des tramways et chemins de fer, lignes de Lyon à Bron et Monplaisir. — Recette de la 9^e semaine 1892, 4,203 fr. 85. Semaine correspondante de 1891, 3,205 fr. 45. Différence en faveur de 1892, 998 fr. 40. Recettes du 1^{er} janvier 1892 au 11 février 1892, 25,885 fr. 40. Période correspondante de 1891, 17,370 fr. 95. Différence en faveur de 1892, 8,514 fr. 45.

Conseil Général du Rhône

Séance du 15 février

Les membres du conseil général se sont, ainsi que nous l'avons annoncé, réunis hier en session extraordinaire pour discuter et prendre une décision sur divers projets dont l'étude et l'examen avaient été renvoyés.

La séance est ouverte à 2 heures et demi par M. Nolot, président ; M. Rivard, préfet ; M. Guay, secrétaire général assistent à la séance. Le rapport des conseillers sont présents ; on remarque M. Rivard, le nouveau représentant du canton de Saint-Genis-Laval qui se présente à la barre pour la première fois et se fait accueillir par les applaudissements du conseil et il souhaite la bienvenue à M. Rivard.

Il prononce ensuite l'éloge du regretté Pierron, conseiller général de Saint-Genis-Laval, décédé récemment.

« M. Pierron, dit-il, s'est toujours fait remarquer par la fermeté de ses convictions républicaines. Jamais il n'a varié. C'était un travailleur, un modeste qui suivait avec beaucoup d'assiduité les séances des assemblées départementales auxquelles il a pendant longtemps appartenu. Aussi est-il vivement regretté, car si, au cours de sa vie politique il a eu des adversaires, il n'a jamais que des amis. »

M. le Préfet dépose sur le bureau, les dossiers des affaires que le conseil aura à discuter au cours de cette session.

Ces dossiers sont : 1^{er} Legs Genin ; 2^e Chemin de fer de Villefranche à Tarare ; 3^e Projet de loi sur les Universités ; 4^e Question au sujet du chemin de fer de la vallée d'Azergues.

M. Ferrouillat demande à l'administration de faire figurer sur son ordre du jour le projet relatif à un raccourci de 200 à 300 mètres, à faire à la Demi-Lune, entre la gare de la C. P.-L.M. et celle de l'Ouest-Lyonnais.

L'affaire est depuis longtemps pendante, il ne reste pour pouvoir commencer les travaux que quelques formalités à remplir. M. le Préfet répond que le projet auquel fait allusion M. Ferrouillat sera discuté au cours de la session.

M. Clapot demande à l'administration de renvoyer le conseil sur des faits étranges qui se passent à la compagnie des tramways de Neuville. On dit, on écrit que la compagnie à laquelle le conseil général a donné la concession, aurait cédé cette concession. Ces bruits sont-ils fondés ?

M. le Préfet prie M. Clapot de bien vouloir renvoyer la question à la prochaine session.

Le conseil s'est réuni pour statuer sur certains projets urgents et il craignait si on joignait à l'ordre du jour déjà chargé, d'autres questions, d'entraîner le conseil au-delà des limites qu'il s'est fixé lui-même.

Sur la proposition de M. Nolot, le conseil suspend la séance publique pendant une heure, pour délibérer en séance de commission, sur les dossiers à l'ordre du jour.

DEUXIÈME SÉANCE

La deuxième séance est ouverte à quatre heures quinze.

Le legs Genin

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Lagrange sur le legs Genin.

Le rapporteur fait ainsi l'historique de l'affaire :

Le 12 avril 1879, M. Genin, riche commerçant, mourut, laissant par testament une rente annuelle de 1,000 francs à chacun des départements français. Les clauses de ce singulier testament stipulaient que le conseil général du département, devait, toutes les trois années, choisir trois villes d'une population variant de 1,000 à 20,000 habitants et distribuer à chacune, une somme de 1,000 francs destinée à acheter du pain et des vêtements aux pauvres.

M. Genin avait chargé ses héritiers directs d'assurer l'exécution des clauses de son testament et en cas de refus de leur part, le département de l'Isère avait plein pouvoir pour prendre leur lieu et place.

Les héritiers et le département, après un assez long procès avec le département de l'Isère, transigèrent et décidèrent d'acheter aux départements ses legs que M. Genin leur avait faits.

Actuellement, ils offrent au département du Rhône, une somme de 10,000 francs pour se libérer de la rente de 1,000 francs attribuée par leur parent et bienfaiteur.

M. Lagrange croit pas que le conseil puisse à cette occasion trancher la question. Les membres du conseil général, n'ont en communication du dossier de l'affaire, que pendant quelques instants, ils n'ont pu l'étudier avec attention et ne pourraient par suite prendre une décision immédiate.

D'accord avec ses collègues de la commission, le rapporteur estime qu'il y a lieu de nommer une commission de cinq membres. Cette commission étudiera l'affaire, énumérera tous les documents et pièces contenues dans le dossier et à la session d'avril, présentera son rapport au conseil, qui pourra alors juger avec connaissance de cause.

Le conseil adopte cette proposition et nomme membres de la commission d'examen, MM. Sornay, Repiquet, Rebatal, Lagrange et Clapot.

Le chemin de fer de Villefranche à Tarare

M. Clapot, rapporteur du projet, explique pourquoi l'affaire vient encore devant le conseil général.

Une fois le projet de construction d'un chemin de fer de Villefranche à Tarare voté, on fit appel aux sociétés financières pouvant se charger de faire exécuter les travaux. Plusieurs firent des offres de services, mais la plupart se retirèrent et deux seules maintinrent leurs propositions.

Une d'elles proposa de déposer dans les caisses publiques, à première réquisition, un cautionnement de 350,000 francs ; l'autre ne voulut s'engager à déposer une caution de 350,000 francs que le jour où elle serait déclarée adjudicataire.

Le conseil choisit la première, la Compagnie nationale.

Les ingénieurs du contrôle commencèrent aussitôt après, à élaborer le cahier des charges et, sans s'opposer à la décision du conseil général qui avait accepté une caution de 350,000 francs, exigèrent un cautionnement supplémentaire de 3,000 francs par kilomètre, soit 240,000 francs.

La compagnie se récria, refusa de verser cette dernière somme, et les choses en restèrent là.

Le rapporteur, au nom de la commission, propose de ne pas tenir compte des 240,000 francs réclamés par les ingénieurs du contrôle, mais d'imposer le versement intégral du cautionnement de 350,000 francs, en un mot, d'exiger de la compagnie concessionnaire l'exécution de ses promesses.

M. le docteur Lassalle pense que le conseil peut se contenter de la garantie de 120,000 francs demandée par les ingénieurs du contrôle, et que la compagnie est prête à verser. Si le conseil exige un cautionnement de 350,000 francs, cela créera des difficultés, des retards, et la construction de la ligne ferrée sera encore une fois ajournée.

M. Lagrange insiste pour que la compagnie soit obligée de verser le cautionnement qu'elle a promis.

M. le Préfet parle également dans ce sens.

M. Lassalle dépose un amendement tendant à ne réclamer à la compagnie nationale qu'un cautionnement de 120,000 francs. Il demande l'appel nominal.

On passe au vote, et par 16 voix contre 4, l'amendement Lassalle est repoussé.

On vote pour :

MM. Pontelle, Paillasson, Sonneray-Martin, docteur Lassalle.

On vote contre :

M. Carriez, Bouffier, Farges, Grappon, Causse, Grinand, Champalle, Martel, Lagrange, Lassalle (Bois-d'Oingt), Clapot, de Veysières, Sornay, Ferrouillat, Repiquet, Nolot.

Les conclusions du rapporteur, M. Clapot, « L'administration est invitée à faire verser sans retard le cautionnement de 350,000 fr. Les 120,000 fr. réclamés par les ingénieurs du contrôle seront déduits de cette somme », sont adoptées à la presque unanimité.

La Loi sur les Universités

Le conseil, sur la proposition de M. Nolot, adopte le vœu suivant, relatif au projet de loi sur les Universités :

Le Conseil général du Rhône.

Considérant que le projet de loi qui va se discuter au Sénat et qui a pour objet la constitution des universités, intéresse au plus haut point toute la région du sud-est, et en particulier le département, et la ville de Lyon.

Considérant que l'article 2 de ce projet établit avec raison qu'il ne devra être créé d'université que là où fonctionnent déjà les quatre facultés ; de droit, de médecine, des sciences et des lettres ;

Que la loi ne pourra avoir d'effet utile qu'autant que les universités seront peu nombreuses, complètes, disposant de ressources suffisantes et capables en un mot de rivaliser avec les établissements nationaux et étrangers d'enseignement supérieur.

Le conseil émet le vœu qu'il ne soit créé en province qu'un petit nombre de Facultés, et que Lyon soit choisi pour être le siège d'une de ces Facultés.

Le conseil termine en rappelant un vœu du 16 septembre 1890 sur la représentation dans une plus large mesure des corps élus de la ville et du département dans le conseil des Facultés.

Le chemin de fer de la vallée d'Azergues

M. Lassalle (Bois-d'Oingt) demande à l'administration pourquoi la construction du chemin de fer de la vallée d'Azergues n'est pas commencée.

M. Rivard. Je m'étais engagé, à la dernière session, à faire mon possible pour faire activer les travaux. J'ai écrit à l'ingé-

tions qui seront soumises au Sénat au cours de la session celle des garanties à exiger des directeurs et professeurs des établissements d'enseignement secondaire libres.

Le projet sur cette matière, voté en 1883 par la Chambre, dormait depuis cette époque dans les cartons du Sénat. Le ministre actuel de l'instruction publique a jugé nécessaire de le reprendre, l'expérience de ces dernières années ayant démontré la nécessité de plus en plus impérieuse de substituer une législation nouvelle à la loi cléricalle de 1850 qui reste encore en vigueur en ce qui concerne les établissements libres.

Ce projet provoquera un des débats les plus importants qui aient eu lieu depuis longtemps au Sénat.

Le régime des successions

Le directeur général de l'enregistrement, entendu par la commission relative au régime fiscal en matière de successions et donations entre vifs, s'est déclaré favorable à la réforme adoptée, dans sa précédente réunion, par la commission et tentant à modifier le droit de succession en le répartissant entre l'usufruit et un propriétaire.

L'accord étant ainsi établi avec l'administration, la commission n'a plus à examiner que quelques points de détail qu'elle réglera dans une prochaine séance.

La Tunisie

Sa Situation commerciale et financière. — Son Commerce avec la France

Paris, 15 février.

Le rapport annuel sur la situation commerciale et financière de la Tunisie, sera déposé demain, sur le bureau de la Chambre. Dans ce rapport, le commerce de la France avec la Tunisie, s'est élevé pendant l'année 1891 à 53,871,000 francs, soit 33,924,000 fr. pour les importations de Tunisie en France et 19,947,000 francs pour les exportations de France en Tunisie.

Les introductions de céréales, grains et farines se sont chiffrées par 15,700,000 fr., représentant un poids de 827,000 quintaux. Si on se rappelle qu'en 1889, la Tunisie ne nous avait fourni que 1609 quintaux de froment et qu'elle nous en a expédié 284,792 quintaux l'an dernier, on verra de l'importance que le trafic a prise à la suite de l'abolition des droits élevés qui frappaient avant 1890 les produits tunisiens à leur entrée en France.

Pour l'orge, il en est de même ; nos achats, en 1889, n'étaient que de 3,551 quintaux ; l'année suivante, ils portaient déjà sur 67,787 quintaux ; l'an dernier, les introductions n'ont pas été moindres de 232,033 quintaux.

Ce n'est là qu'un commencement ; le jour où, dans ces régions, si riches autrefois, les indigènes pourront accroître leurs cultures, la Tunisie et l'Algérie verront leur situation économique s'améliorer au point de compenser les sacrifices que nous avons faits pour les obtenir.

Un produit dont l'importation en France devait prendre un grand développement, est l'huile d'olive. En 1889, la France en a acheté au dehors une quantité qui atteignait 19 millions de kilogrammes ; la part de la Tunisie dans ce trafic ne s'élevait qu'à 1,680,000 kilos, soit 8 pour 100 ; en 1891, nous avons reçu 25 millions 1/2 de kilos ; exactement 25,672,000 dont 10,354,000 kilos de provenance tunisienne ; c'est une proportion de 40 pour 100 et cela n'a ni nullement aux expéditions de l'Algérie qui, l'année dernière, nous a envoyé 2,387,000 kilos au lieu de 501,000 en 1889.

Parmi les autres produits tunisiens arrivant en France, se trouvent encore les éponges, les peaux et dépouilles d'animaux et les vins dont nous avons reçu 11,000 hectolitres au lieu de 1,900 en 1889.

Le vignoble tunisien, plus récent que celui de l'Algérie, qui, l'an dernier, nous a expédié 184,100 hectolitres constituera une richesse très notable, car la culture de la vigne est une de celles qui ont le plus attiré les colons arrivés en Tunisie au lendemain de l'occupation.

Notre colonie n'est pas encore assez riche pour constituer un grand débouché commercial pour notre industrie, néanmoins il y a progrès pour les principales marchandises exportées de France, notamment pour les ouvrages en peaux, les sucrés, les tissus de toute nature, les articles de bimbeloterie, la verrerie, la papeterie, l'objet d'ameublement, etc., et si on songe que nous avons envoyé 12 millions de numéraire comme solde de nos achats, alors que la Tunisie ne nous a renvoyé que 1,700,000 fr., on voit qu'il se déverse actuellement de la Métropole des capitaux qui serviront à mettre en valeur les richesses naturelles de la région.

Cette mise en valeur est faite ainsi en grande partie par les capitaux français, et ce sont surtout des Français qui s'en occupent.

Du dénombrement de la population effectué l'année dernière par la direction du contrôle, il résulte que la population civile française était de 10,030 habitants, tandis qu'en 1886 le recensement sommaire n'avait donné que 3,500 Français. L'effectif français de la brigade d'occupation se chiffrait par 9,617 hommes, et il y avait en outre 22,000 protégés ; ainsi en cinq ans le nombre des colons a triplé, et ce qu'il y a de caractéristique, c'est que sur ces 10,000 colons on compte 2,000 enfants nés dans la colonie, la natalité étant d'environ 3,68 0/0. On voit que l'on doit bien augurer de la vitalité de notre race.

INFORMATIONS POLITIQUES

OBSEQUES DE L'AMIRAL DEVARÈNE

Toulon, 15 février.

Les obsèques du vice-amiral Devarenne, inspecteur général de la marine, président du comité des inspecteurs généraux, commandant en chef l'escadre du Nord, ont eu lieu cette après-midi, à deux heures.

Tous les honneurs militaires lui ont été rendus. Au moment où le cortège s'est mis en marche, une batterie d'artillerie de terre placée aux abords de la gare, a tiré une salve de onze coups de canon, qui sera répétée au moment de la descente du cercueil dans la tombe.

A LAGAOUAT

Laghouat, 15 février.

Le gouverneur, après avoir reçu la visite du Marabout des Tidjani venu à Laghouat pour le voir, s'est rendu à l'hôpital qu'il a visité. Le gouverneur s'est reparti ce matin en compagnie du général Thomassin pour se diriger par étapes sur M'Zab. Si-Helma s'est joint à l'escorte.

L'AFFAIRE REYNIER

Paris, 15 février.

M. Dumas, directeur des affaires criminelles, et son secrétaire, ont quitté Saint-

Cyr en gardant le secret le plus absolu sur le résultat de l'enquête à laquelle ils se sont livrés.

En outre de l'expérience qu'ils ont faite à l'aide de charrettes, ces messieurs sont restés longtemps dans les bois où a eu lieu le rapt de la petite Joséphine Audrie. Puis ils ont étudié minutieusement la distance comprise entre l'habitation des Audrie et le bord de la mer.

En rentrant à Saint-Cyr, M. Dumas s'est rendu au bureau télégraphique où il a adressé une longue dépêche au ministre de la justice.

LE PROCÈS ANASTAY

Paris, 15 février.

La liste des témoins qui déposeront dans le procès de l'assassin de Mme Dellard vient d'être dressée. La voici :

1^{er} Hélène Rey, 23 ans, 73, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Cet témoin est une jeune fille à laquelle Anastay fut un moment fiancé.

2^e Madeleine Gonzales, 19 ans, danseuse au Théâtre-Bellecour, à Lyon, la jeune personne pour laquelle Anastay s'est endetté au point de devoir tuer pour se procurer de l'argent.

3^e Jules Griffon, 38 ans, employé au Grand-Bazar à Lyon. C'est celui qui a vendu le contenu de l'assassin et qui lui a dit, comme son client trouvait inutile qu'il fut enveloppé : Vous allez avoir l'air d'un Prunzini !

4^e Emélie Pernix, 52 ans, confectionneuse à Lyon. C'est chez cette dame qu'Anastay logeait à l'époque de son départ pour Paris. Ces témoins seront entendus sur les circonstances qui ont précédé le crime et sur sa préparation. Voici maintenant les témoins de Paris qui ont vu l'assassin le jour du crime :

5^e Antoinette Cheret, 83, rue Amelot. Une des deux vieilles demoiselles chez lesquelles Anastay a déjeuné le jour du crime ;

6^e Amélie Klein, 23 ans, domestique chez M. Gorlier, 23, boulevard des Filles-du-Calvaire. Anastay allant chez M. Gorlier un peu avant le crime pour établir un alibi le cas échéant, y a été reçu par Mlle Klein ;

7^e Auguste Mouillet, 47 ans, 6, rue des Filles-du-Calvaire, rencontré par Anastay qui, ignorant que Mme Dellard avait déménagé, s'est présenté à son ancienne adresse. C'est M. Mouillet qui a reconnu le premier l'assassin, le jour de son arrestation ;

8^e Adolphe Vuillaume, le concierge du n° 6 de la rue des Filles-du-Calvaire. A également vu Anastay et lui a donné la nouvelle adresse de la baronne Dellard.

Voici maintenant les témoins de la maison du crime :

9^e Mme Florentin, 47, rue du Kremlin, fille du concierge Raclot. C'est elle qui a indiqué à Anastay l'appartement de la baronne, c'est elle qui l'a ordonné de fermer la porte derrière lui quand, son crime accompli, il s'est en allé ;

10^e Lina Berli, la bonne du deuxième étage, 42, boulevard du Temple, qui a ouvert à Anastay se trompant de porte ;

11^e Delphine Houbert, la bonne de Mme Dellard, grièvement blessée par Anastay et qui faillit devenir la deuxième victime ;

12^e Eugène Auray, domestique, 42, boulevard du Temple. A vu l'assassin repasser dans la cour de la maison du crime, son coup fait ;

13^e Pierre Raclot, le concierge. A également vu passer Anastay, tandis que, monté sur une échelle, il allait le reverberer de la cour ;

14^e Auguste Maison, cocher, même adresse. Était dans la cour également.

Sur ce qu'Anastay a fait après son crime, on entend :

15^e et 16^e M. et Mme Labbé-Deslondes, 57, boulevard Beaumarchais, chez lesquels Anastay a dîné une heure après l'assassinat ;

17^e Raymond Amusse, hôtelier, 20, rue de Valois, le patron de l'hôtel du Nord et du Midi, où l'assassin a couché la nuit suivant le crime.

18^e Léonard Chassin, concierge, 19, rue de Valois. C'est à cette adresse qu'habitait Anastay quand il a été arrêté.

Sur les antécédents du criminel on interrogera :

19^e et 20^e Les époux Caboret, qui l'ont connu du temps où il était l'ami de leur fils décédé.

21^e M. Paul Dellard, le fils de la victime. Toutefois, si M. Dellard se porte partie civile, il perdra la qualité de témoin.

Dépêches Diverses

ASSASSINAT D'UNE FILLE

Lille, 15 février.

Hier soir, une fille soumise, âgée de vingt ans, avait amené chez elle un individu inconnu. Peu de temps après, les voisins, ayant entendu des cris monotones dans sa chambre et la trouvant baignant dans son sang, elle portait au côté gauche une blessure terrible, faite avec un instrument tranchant. Le poulmon était atteint.

L'assassin avait disparu.

La victime, dont l'état est grave, a été transportée à l'hôpital.

TERRIBLE ACCIDENT

Clermont, 15 février.

Un terrible accident a eu lieu à Clermont (Oise).

Deux petites filles, âgées de douze et cinq ans, les jeunes Célestine et Hélène Biberon, qui revenaient de l'école, ont été tamponnées et horriblement broyées au passage à niveau du Pont-de-Pierre par le train de marée qui passe à Clermont à cinq heures.

Ce passage à niveau, situé entre deux courbes prononcées et offrant par conséquent de grands dangers, n'est plus gardé depuis quelque temps par mesure d'économie.

Ces pauvres petites ont été enterrées hier. Une foule énorme a assisté aux obsèques qui n'ont pas été faites aux frais de la compagnie du Nord, comme on l'a annoncé, mais aux frais de M. Gabriel Jumont, ouvrier typographe d'une grande imprimerie de Paris. M. Gabriel Jumont est l'oncle de ces pauvres enfants.

Détail pénible : Le médecin de la Compagnie ne serait arrivé sur le lieu de cet épouvantable accident que vingt-deux heures après le passage du train.

L'ASSASSINAT D'HIRSON

Laon, 15 février.

Hier, vers une heure, un nommé Demasurs, âgé de 21 ans, entra chez sa voisine, Mme Maison, rentière, à Hirson, âgée de 53 ans, pour lui demander un renseignement. Tout à coup, il bondit sur elle, la frappa sur la tête avec un bâton et lui porta deux coups de couteau dans la poitrine. On accourut aux cris de la victime et on arrêta l'assassin, qui avait été venu pour voler.

L'état de Mme Maison est très grave. L'état mental de Demasurs laisse à désirer ; il y a deux mois, à Paris, il tenta de se suicider et fut traité à Lariboisière.

LES TRAMWAYS DE BORDEAUX

Bordeaux, 15 février.

Une importante réunion d'employés syndiqués des tramways et omnibus a dû avoir lieu cette nuit pour agiter la question du

travail et des salaires. On craint que ce ne soit le point de départ d'une nouvelle agitation dans le personnel de la compagnie des tramways.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 15 février.

Obligations à lots de Panama

Le n° 861,283 gagne 250,000 fr.
 Le n° 823,902 gagne 100,000 fr.

Les numéros 577,597 et 1.136.019 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 1.598.080 et 1.813.682, gagnent chacun 5,000 fr.

Cinq cent numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

1.685.713 730.319 161.379 1.242.950 228.926

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

1.558.298 829.102 1.314.646 417.305
 560.474 1.696.918 195.166 1.339.136
 1.979.792 523.540 1.995.168 1.329.334
 1.683.661 1.926.659 750.879 14.364
 1.082.953 144.104 1.996.931 831.605
 161.232 206.421 515.902 1.792.346
 1.138.280 1.973.808 1.153.996 1.534.761
 57.040 1.476.308 1.318.316 204.835
 594.013

nieur en chef du contrôle. Ce fonctionnaire m'a répondu que la compagnie P.-L.-M. venait de prendre les dernières dispositions pour faire commencer immédiatement les travaux. Les entrepreneurs sont convoqués à 4 heures à l'effet de déposer les soumissions, aussi les travaux pourrout-ils commencer au printemps prochain.

M. Lassalle remercie le préfet des déclarations qu'il a faites et dépose l'ordre du jour qui suit :

« Le conseil regrette les lenteurs apportées par la compagnie P.-L.-M. à l'exécution du chemin de fer de la vallée d'Auzergues et du chemin de fer de la vallée de la Saône, qui si les travaux ne sont pas commencés au mois d'avril, il saura prendre des résolutions énergiques. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Sur la réclamation de M. Ferrouillat, le conseil donne ensuite son approbation à un projet, tendant à la création d'un embranchement devant relier à la Demi-Lune, la gare de la Ce P.-L.-M. à celle de l'Ouest-Lyonnais.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la session extraordinaire close et lève la séance.

SUR L'IMPOT DES PRESTATIONS

A propos d'un de nos articles sur l'impôt des prestations, l'honorable M. Nesme, maire de Fleurieu, nous adresse l'intéressante communication qui suit et sur laquelle nous aurons à revenir :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Beaucoup d'habitants des campagnes qui ont vu votre numéro du 18 janvier dernier ne partagent pas l'avis de l'auteur qui paraît s'être renseigné dans les communes à grande culture, exploitées par les grands fermiers qui, payés par le prix de leurs terres, de payer l'impôt de la propriété, et qui, d'ailleurs, n'ont rien à faire, c'est une exception.

Mais prenons des faits, un exemple : voici un propriétaire qui possède dix vigneronnes qui cultivent à moitié fruits ; ces dix vigneronnes sont imposées avec leur attelage pour 14 fr. 25 chacun, soit pour l'ensemble et pour la moitié du revenu de la propriété, 142 fr. 50 ; l'autre moitié représentée par le propriétaire paiera 4 fr. 50.

Ensuite, l'amélioration des chemins donne une plus-value au sol qui en bénéficie ; or n'est pas le vigneron qui peut être renvoyé, l'année suivante, mais bien le propriétaire.

Vous parlez bien d'établir des proportions plus rationnelles, mais toujours n'ayant pas subi les prestations ou l'aimable corvée en nature.

Je voudrais bien connaître la proportion qui pourrait être établie entre un ouvrier et un riche propriétaire, celui-ci ferait-il vingt journées qui seraient encore moins imposées que l'ouvrier avec un quart de journée.

Voici ces chiffres qui ont bien, je crois, le droit de se faire entendre :

Je prends une commune de 4.300 âmes, le total des prestations est de 2.400 francs environ.

Cette somme est payée ainsi :
Pour le journalier... 4 fr. 50
Pour le vigneron et le propriétaire-cultivateur... 14 25
Pour le grand propriétaire... 4 50

Ces données sont exactes et le résultat en est révoltant.

La question se pose alors ainsi : Quelle sera la somme payée par chacun, si les prestations sont réparties d'après les contributions ?

Il suffit de prendre le total des contributions payées par cette même commune. Ce total est d'environ 31.000 francs, en l'augmentant de huit centimes par franc, soit 2.400 francs.

Cette somme serait répartie d'après les chiffres comparatifs suivants : journalier, 12 centimes ; vigneron, 96 centimes ; petit propriétaire, 6 francs 40 ; riche propriétaire, 16 francs ; grand propriétaire, 40, 80 francs et au-dessus.

Ces calculs prouvent qu'il n'y a pas de solution plus droite et plus juste que la centime, la franc. Cette réforme serait bien accueillie par les campagnes, qui verraient une justice pour tous.

Si on se place au point de vue du travail effectif, le prestataire en donne-t-il pour son argent ? Assurément oui. Mais un devis de 1.800 fr. donnerait un meilleur entretien que 2.400 fr. de prestations ; c'est l'avis des hommes compétents.

L'imposition pourrait donc se réduire de plus d'un quart et devenir nulle pour le journalier et le vigneron, c'est-à-dire pour la majorité des habitants des campagnes. Cette amélioration, loin de détacher les paysans de la République et d'être une haineuse et servile mesure, serait au contraire une preuve que le gouvernement s'occupe de l'intérêt de tous, et surtout du prolétaire.

Encore un mot en faveur des centimes : dans nos vignobles, le chômage a lieu du 15 juillet au 31 août ; les ouvriers, pendant cette période difficile, trouveraient du travail sur les chemins, et il y aurait un double avantage au point de vue de l'intérêt et de l'humanité.

NESME, maire de Fleurieu.

Le plus jeune Engagé volontaire

Nous recevons du secrétaire de la société fraternelle des engagés volontaires de 1870-71, l'intéressante lettre qui suit et apporte un document de plus à une question rétrospective, assez controversée en ce moment.

Messieurs les rédacteurs de l'Echo de Lyon,

J'ai constaté dans le numéro du 13 courant du *Lyon Républicain* (chronique locale), que la presse recherche le plus jeune des engagés volontaires de 1870-71, et j'y vois les noms de MM. Louis Hartmann, né à Bourg le 26 juin 1856, et Alfred Denis, né le 15 août 1856, à Valence.

En qualité de secrétaire de la société des engagés volontaires de 1870-71, j'ai cru devoir consulter les engagements contractés par nos confrères en 1870-71 et j'y relate le suivant :

« M. François Pacaud, marchand de vins, demeurant actuellement rue Jean-de-Tourne, 41, né le 11 décembre, à Couzanec (Jura), engagé à Lyon, le 14 septembre 1870, a fait la campagne de l'armée de l'Est avec les Légionnaires du Rhône au 57^e de marche, a assisté aux combats de Nuits et Saint-Marie, blessé à la retraite de Montbéliard, fait prisonnier à Bians (Doubs), s'est vu trois semaines après et alla rejoindre son régiment à Romans (Drôme).

Ces faits de service lui étant indispensables pour être inscrit à notre société, lui ont été adressés par M. le ministre de la guerre, en date du 18 août 1891.

Ces faits, messieurs les rédacteurs, doivent vous remettre cette note qui, si elle est utile à la presse, ne peut que nous être agréable et relever le drapeau de notre société qui abrite sous ses plis le plus jeune des enga-

gés volontaires commis pendant la guerre de 1870-71.

Recevez, en attendant, MM. les rédacteurs, nos plus sincères civilités.

Le secrétaire, KOHLER, rue Gasparin, 27.

CHEZ M. PACAUD

Un de nos collaborateurs s'est rendu chez M. Pacaud et l'a prié de vouloir bien se rappeler quelques souvenirs de l'année terrible.

M. Pacaud tient un magasin de charbons auquel il a adjoint un café au numéro 11 de la rue Jean-de-Tourne.

Nous nous trouvons en face d'un homme jeune encore en tenue de « mastroquet ».

Sur notre demande, il nous montre un cadre contenant les états de service ci-après :

François-Ernest Pacaud, né à Couzanec (Jura), incorporé au 98^e régiment d'infanterie sous le matricule 6.805, engagé volontaire, le 15 septembre 1870.

Passé au 57^e régiment de marche, le 26 novembre 1870, puis réintégré au 98^e de même arme, le 27 janvier 1871.

Affecté au 91^e de marche le 25 février et libéré le 23 mars 1871.

Ces notes sont l'extrait du registre matricule et de documents émanant du ministère de la guerre.

M. Pacaud raconte de la façon suivante son engagement et la campagne qu'il a faite.

— Je suis né le 11 décembre 1856. J'avais donc 13 ans et neuf mois lorsque je m'engageai.

A cette époque, je travaillais comme porteur de pain dans une boulangerie en face de la brasserie Georges, rue Thomassin.

En servant mes pratiques, j'étais au courant des événements de la guerre qui faisaient, à cette époque, l'objet de toutes les conversations.

Grand et fort pour mon âge, l'idée me vint alors de m'engager.

Et un matin, la « corbeille » sur la tête, en faisant ma ronde, je pénétrai dans le café Desmieux, à l'angle des rues Masséna et Cuver, où je fis ma déclaration.

Sur une demande du préposé aux engagements, je déclarai avoir 18 ans, et, sur ma parole, je fus incorporé au 98^e d'infanterie.

Au moment où je rejoignis le fort de la Duchère, pour être envoyé à Romans, où était le dépôt du régiment, j'avais une pièce de cinq francs sur moi, c'est-à-dire le tiers d'un mois de mes appointements.

Comme mes parents n'auraient point permis mon engagement, je résolus de partir seul avec cette somme.

Deux jours plus tard, de Romans on nous expédiait à Chalons-sur-Saône, près de cette dernière ville, au clos Vougeot, pour assister au combat de Nuits-sous-Beaune.

Quel baptême nous reçûmes à cette bataille ! Lyonnais et Parisiens donnèrent à l'attaque, et je puis vous assurer que les prunes (sic) ne nous étaient point ménagées. Les survivants des légions du Rhône en savent quelque chose.

De Nuits, mon corps d'armée fut dirigé, sous les ordres du général Cremer, à Dijon, où il fusionna avec les mobiles de la Girondine, puis à Saint-Marie, près de Belfort, où les « moblots » restèrent quatre jours dans un bois, sans autre nourriture que les quelques vivres dont ils s'étaient pourvus et qu'ils partageaient fraternellement.

C'est de cette dernière ville que le bataillon battit en retraite vers Montbéliard, où je fus blessé au mollet droit par une balle prussienne.

Néanmoins, je ne me fis pas porter malade et je continuai à combattre dans les escarmouches de la campagne.

Mais la fatigue déterminant une enflure du membre blessé, je dus me résigner à prendre le chemin de fer pour rentrer à l'hôpital de Chalons.

C'est alors que survint une chose inattendue, qui fit nombre de héros obscurs.

Un convoi fut organisé pour le transport des blessés. Comme la machine s'arrêtait pour faire de l'eau à la gare de Bians (Doubs), on entendit des coups de feu.

C'étaient des francs-tireurs qui guerroyaient avec des avant-postes prussiens.

Assaillés, les blessés valides de leurs bras s'emparèrent de leurs fusils et se mettent en devoir de « canarder » les ennemis. J'étais du nombre ; mais les Prussiens dirigèrent leurs feux sur le convoi de blessés, et un obus détruisit la machine qui fut de la sorte immobilisée.

Tous ces vaillants, qui avaient fait preuve d'un courage admirable, furent faits prisonniers et dirigés sur l'hôpital de Dôle.

Mais après huit jours de repos, l'inaction me minait, je me procurai auprès d'une dame de charité des vêtements de civil, et en compagnie d'un Parisien, M. Busserolle, je m'enfuis un beau matin, me dirigeant à pied sur Chalons, où nous trouvâmes Garibaldi.

Le général italien nous fit établir des feux de route pour le dépôt du 98^e de ligne à Romans, puis de la pour Bordeaux, où le 91^e de marche était en formation.

Mais à notre arrivée, la paix était conclue et je pris mon congé.

M. Pacaud est un partisan de la revanche, et au moment où nous allons le quitter, il nous dit cette phrase typique qu'il serait regrettable de déflorer :

— Ce qui me tient en vie, c'est l'espoir que j'ai de « repiquer au truc ». Je me suis promis, depuis vingt ans, de « manger le nez à deux ou trois Prussiens ».

En terminant, nous devons faire remarquer que de nombreux jeunes gens ont pu s'enrôler dans les corps francs, mais aucun aussi jeune que M. Pacaud n'avait été enrôlé dans l'armée active.

Au cours de notre conversation avec le plus jeune des engagés volontaires, nous avons appris que le colonel du 98^e de ligne, en garnison au camp de Sathonay, organisait la première fête du régiment pour le mois de mai prochain.

Nous espérons bien que le plus jeune engagé de la dernière guerre, M. Pacaud, dont la conduite honore le 98^e d'infanterie, sera au nombre des invités.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 15 Février

Vol domestique

Hier s'est ouverte, à neuf heures, sous la présidence de M. Darrigrand, conseiller à la cour, la première session des assises.

M. Roulet, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Après le tirage au sort des jurés et les formalités d'usage, la cour passe à l'examen de la première affaire.

Une fille Gautheron était domestique chez M. Delorme, charcutier, dont le magasin est 40, rue Saint-Jean et l'appartement au 31 de la même rue.

Le 26 juillet dernier, envoyée par son maître du magasin à l'appartement, elle dis-

parut en même temps qu'une montre en or et une giboire contenant quatre livrets de caisse d'épargne, 500 francs en monnaie d'argent, 400 francs en or et 100 francs en billets de banque, cinq billets à ordre, trois reconnaissances de dettes et différents papiers, le tout placé dans l'arrière-magasin.

La fille Gautheron avait également pris une montre en or dans l'appartement de M. Delorme, et elle était partie pour Genève, puis pour Paris, où on l'arrêta le 25 janvier.

Aux gendarmes qui la ramenaient, elle a à demi avoué sa culpabilité, mais elle s'est rétractée au cours de l'audience.

Après un réquisitoire de M. Roulet, et la défense de Me Rivet, la fille Gautheron a été condamnée à dix ans de travaux forcés.

Vois avec effraction

L'audience est reprise à deux heures. Elle est entièrement occupée par l'affaire des vols d'églises dont l'Echo de Lyon a parlé dans le courant du mois de décembre 1891.

L'inculpé, le nommé Jean Egly, est accusé de s'être introduit le 15 décembre dans l'église de Vénissieux, d'y avoir forcé le tabernacle à l'aide d'un ciseau à froid et de s'être emparé d'un ciboire et divers autres objets.

Le 16 décembre, à Lyon, dans l'église de Saint-Bernard, il s'empara d'un ciboire ; divers autres vols lui sont reprochés, notamment dans les églises de la Demi-Lune et de Saint-Irénée.

Cet homme, qui avait été déjà l'objet de poursuites pour les mêmes faits au mois de mai 1891, avait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu comme étant irresponsable de ses actes.

M. le docteur Lacassagne, appelé à émettre son avis, a conclu à la complète responsabilité d'Egly.

Après le réquisitoire de M. Roulet, avocat général, et la défense présentée par Me Larivière, le jury a rapporté un verdict affirmatif, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

En conséquence, il a été condamné, par application des articles 395 et 463 du Code pénal, à la peine de cinq ans de réclusion, avec dispense de l'interdiction de séjour.

Une Mort mystérieuse

Depuis une dizaine de jours les locataires de la maison numéro 56 de la rue Servient n'avaient pas aperçu leur voisine, une piqueuse de bottines nommée Marie Trescarte.

Il s'y trouvait un voyageur quand hier, un employé de la maison Goutard, où Marie Trescarte travaille depuis longtemps, vint leur demander s'ils n'avaient pas aperçu la jeune fille qui depuis le 8 février n'était pas venue à l'atelier.

Très inquiets et prévoyant un malheur, les voisins enfoncèrent la porte du petit logement que Marie Trescarte occupe au premier étage de la maison et pénétrèrent dans l'intérieur. Ils trouvèrent leur infortunée voisine étendue à demi-vêtue sur son lit et ne donnant plus signe de vie. La mort remontait à plusieurs jours, car le corps était dans un état de putréfaction assez avancée, le visage tuméfié paraissait mort.

Tout d'abord on crut à un crime, car la malheureuse fille avait un foulard enroulé autour du cou.

Les voisins ne dérangèrent pas le corps et le laissèrent dans la position qu'il occupait, la tête à demi engagée dans la rue, entre le lit et le mur, et allèrent aussitôt prévenir le commissaire de police, M. Cousin.

Le commissaire envoya chercher le docteur Trévoix et, accompagné d'agents, se rendit au domicile de Marie Trescarte.

Le docteur Trévoix examina minutieusement le corps, sans relever de traces de coups et reconnut que la mort était due à la rupture d'un anévrysme.

Le manchon que Marie Trescarte portait autour du cou n'était pas noué, ainsi que l'avaient cru les voisins, mais flottait très lâche et n'avait pas pu gêner la respiration.

On suppose que la jeune fille, au moment de se coucher, ou le matin en se levant, a été prise d'un malaise subit. Elle a dû se jeter sur son lit et est morte sans avoir eu la force d'appeler à son secours.

Marie Trescarte était très estimée dans la maison et à l'atelier où elle travaillait, aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle causé une vive surprise et une profonde émotion.

L'heure et même le jour des funérailles ne sont pas encore fixés ; on attend pour cela l'arrivée de M. Trescarte, la mère de la pauvre fille, qui habite l'Isère.

ENCORE LE VITRIOL

Hier matin, à six heures, M. Joseph C..., imprimeur, rue Juiverie, où il vit marital, avec Mme Emilie G..., regagnait le domicile... commun, après une nuit qu'il n'avait certainement point passée sur le bas-poit.

L'infidèle ne se doutait certainement pas de ce que l'attendait. Il avait probablement, du reste, échafaudé tout un « plan » pour persuader à Mme G... que son absence était forcée — ou tout au moins fort naturelle.

Mais cette dernière, en le voyant rentrer, lui lança au visage, le contenu d'une fiole d'acide sulfurique.

Au geste qu'il avait fait sa maîtresse, C... recula instinctivement, ce qui le sauva d'horribles souffrances, car le liquide ne l'atteignit qu'au cou et toucha les vêtements qui furent en partie brûlés.

Inutile de dire que l'amoureux, rappelé subitement à la réalité, s'esquiva au plus vite pour prévenir M. Schlessinger, commissaire de police, de ce qui se passait.

Il s'en est tiré à bon compte cette fois, et peut s'estimer heureux d'avoir fait une piroquette savante qui l'a empêché d'être défiguré pour le reste de ses jours.

BRUTALE AGRESSION

La nuit dernière, à une heure, M. Jean, mécanicien, rentrait chez lui, rue Sébastien-Gryphe, quand, à l'angle de la rue Mazenod et de la rue Clos Suiphon, trois individus l'attaquèrent.

Repris de sa stupeur, M. Jean se mit sur la défensive et, malgré une grave blessure à la tête, il put tenir tête à ses agresseurs.

Ceux-ci, voyant qu'ils avaient affaire à forte partie, battirent en retraite, puis se réfugièrent dans l'allée de la maison qui porte le numéro 3 de la rue Clos-Suiphon.

C'est alors que M. Jean se rendit au poste des gardiens de la paix de la rue Dunois où il fit sa déclaration.

Deux gardiens de la paix se portèrent à l'endroit désigné, mais ils trouvèrent porte close.

Au moment où ils approchaient, l'un des malfaiteurs, qui avait attendu leur arrivée, lança sur eux, par une fenêtre, une bouteille.

Les agents enfoncèrent alors la porte et se mirent en devoir de fouiller les recoins de la maison.

Mais les malfaiteurs, se trouvant sans doute en pays de connaissance, étaient prudemment éparpillés dans des appartements.

La blessure de M. Jean, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

MÈRES BARBARES

Un nombreux rassemblement s'était formé, hier soir, à huit heures, rue de la Barre autour d'une femme, qui battait une fillette qu'elle tenait à la main.

Des passants indignés des mauvais traitements qu'indignait à sa fille, cette mère dénaturée, prévinrent deux gardiens de la paix qui se rendirent rue de la Barre, pour arrêter la marâtre.

Mais à leur approche, cette dernière sauta dans un fiacre, qui partit à toute vitesse pour une destination inconnue.

Elle put échapper ainsi à une contravention sinon à une correction bien méritée.

A la même heure, Mme Chabert domiciliée rue de Créquy, 43, passant rue Duquesnoy, aperçut Mme S. M., pâtissière, qui rossait ses deux jeunes bébés.

Ceux-ci poussèrent des cris déchirants qui amenèrent tous les voisins.

Comme Mme Chabert faisait remarquer son ignoble conduite à la mère, cette dernière tourna sa fureur contre Mme Chabert et la frappa à la tête.

Peu satisfaite du procédé, la blessée a porté plainte.

Tentative de suicide d'un comptable. — Une autovivisection.

Une tentative de suicide a été accomplie, hier matin, dans des conditions extraordinaires de courage et de sang-froid.

Au numéro 54 de la rue de la République, habite en garni le nommé Clément Grombach, comptable, âgé d'une quarantaine d'années.

Grombach, d'un caractère généralement sombre, disait fréquemment qu'il trouvait la vie bête, mais on ne pensait pas que cette boutade aurait les conséquences que voici.

Il était encore couché, à pris une paire de petits ciseaux et s'est fait au sein gauche une entaille perpendiculaire de six à sept centimètres ; puis, saisissant à pleins doigts la lèvre gauche de la blessure, il a exercé une violente traction qui a mis bientôt les côtes à nu.

Grombach a essayé alors de se percer le cœur avec la pointe des ciseaux, mais, par un heureux hasard, tous les coups qu'il s'est portés ont frappé les côtes ; aucun n'a pénétré dans les espaces intercostaux.

Voyant ses tentatives impuissantes, Grombach a appelé sa propriétaire et lui a dit :

— Voyez, je viens d'essayer de me suicider, je n'ai pas pu réussir. Puisqu'il en est ainsi, allez chercher un médecin pour me panser.

Un interne de l'Hôtel-Dieu, appelé, a trouvé Grombach au milieu de flots de sang ; sur son lit, il y avait des fragments de chair déchirée.

Le pansement a été fait sans que Grombach ait exprimé un seul sentiment de faiblesse ou prononcé une seule parole dénotant qu'il ait perdu la raison.

Cirque Rancy. — L'immense succès de Jeanne d'Arc a décidé M. Rancy à reculer la clôture qui est fixée, mais cette fois irrévocablement, au dimanche 28 février.

Jusqu'à cette époque, Jeanne d'Arc sera donnée tous les soirs, ainsi qu'à toutes les matinées des jeudis et des dimanches.

Le dimanche 28 février, pour la clôture, deux tombolas gratuites.

La première, à la représentation de 2 heures : lot unique, un poney né au cirque le 10 mai 1892.

La seconde, à la représentation du soir : lot unique, un cheval se mouvant et se déplaçant.

Chaque billet, pris aux bureaux, donnera droit gratuitement à un numéro de la tombola.

Union des républicains progressistes du cinquième arrondissement. — Les membres du comité, formant la section du centre, sont convoqués ce soir mardi, à huit heures, place du Gouvernement.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Marseille, 15 janvier.

Une audacieuse tentative d'assassinat a été commise cette après-midi, rue des Dominicaines, à quelques pas du commissariat de police de la rue de l'Etoile.

Deux individus pénétrant dans une buvette tenue par le sieur Brun, demandèrent deux verres de vin. Au moment où M. Brun se baissait pour soutirer le vin, un de ces individus lui asséna un formidable coup de poing sur la tempe, qui le laissa évanoui sur le sol. Les malfaiteurs fouillèrent aussitôt le tiroir, y prirent l'argent de la recette et s'enfuirent.

Une demi-heure après, un officier de paix, passant par là, poussa la porte de la buvette et aperçut le corps de la victime étendu dans une mare de vin et la figure ensanglantée. Le commissaire fut prévenu et M. Brun, revenu de son évanouissement, lui déclara que les malfaiteurs étaient des Italiens, clients de la buvette, et donna leur signalement.

Cet attentat, commis en plein jour, a produit dans le quartier une vive émotion. L'état de la victime est sans gravité.

LES ANARCHISTES ESPAGNOLS

Madrid, 15 février.

L'individu mort à Barcelone à la suite de l'explosion d'un pétard serait un étranger déguisé en chiffonnier, qui était chargé de placer un pétard à la maison du chef du parti conservateur.

La complicité de Bernard paraît démontrée.

AU REICHSRATH AUTRICHIEN

Vienne, 15 février.

Le Reichsrath a adopté le projet de construction du chemin de fer de Stanislau-Voronienka. Au cours de la discussion, le député Vaszhaty a déclaré que cette voie ferrée improprement ne servirait qu'à un but stratégique, faciliter la mobilisation contre la Russie pour laquelle cependant l'Autriche de 1849 doit garder de la reconnaissance. C'est une conséquence de l'alliance avec l'Allemagne, alors que l'Autriche devrait rechercher une entente avec la Russie.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 16 février, 2 h. matin.

L'AFFAIRE REYNIER

Le « Gaulois » publiera demain une dépêche de Draguignan annonçant que M. Dumas, directeur des affaires criminelles, qui est venu à Saint-Cyr faire une enquête personnelle sur l'affaire Reynier, aurait envoyé au garde des sceaux un rapport secret concluant à la prise en considération de l'enquête.

Les écumeurs. — Mme Prudhomme, marchande de

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MÉRUEL

JEANNE BARFLEUR

Il s'était dit qu'il ne fallait pas s'abandonner au découragement et jeter le manche après la cognée; qu'avec un effort rapide il triompherait aisément de ce qui ne devait être qu'une amourette sans conséquence; qu'il était bon d'agir avec promptitude et de couper le mal dans sa racine.

Le lendemain, il s'était donc mis en route dès le matin: Hilaré l'avait conduit à la gare la plus rapprochée, où il avait pris le train pour Paris.

Il était arrivé dans la soirée. — Il ne m'attendait pas à te voir ce soir, dit-il. Je serais allé demain à l'hôpital. Tu en sors?

— Oui.

— Et tu n'y rentres pas!

— Demain matin seulement.

— Tant mieux; nous pourrions causer.

— Si tu veux, fit André.

Ils s'étaient assis l'un en face de l'autre.

— Et d'abord prends ceci, commença le baron en lui donnant un des deux billets de Béchard. Il n'est pas convenable qu'un Fresnaye soit sans le sou.

— Il me faut si peu d'argent, maintenant, objecta André.

— Tu le crois! Tu as tort. Quand la bourse est vide, la tête est basse et le cœur manque. Tu en feras l'expérience après moi. Tu as reçu ma lettre?

— A l'instant.

— Je l'ai écrite dans une minute d'impatience et j'ai craint de te causer de la peine. Alors je suis accouru.

— Pauvre père! dit André touché du ton avec lequel ces paroles si simples étaient dites.

— Quand on parle, on se comprend mieux, on s'explique cœur à cœur. Tu sais quelle affection est la mienne?

— Oui.

— Il est des gens que je hais, quelques-uns. Il n'y a qu'un être que j'aime, André, et c'est toi!

— Alors tu veux mon bonheur?

— Rien de plus.

— L'interne eut une inspiration.

— Si tu la connaissais! hasarda-t-il. Le baron tendit la main.

— Jamais.

— Pourquoi?

— Parce que tu l'aimes, c'est qu'elle a des qualités, c'est qu'elle est belle sans doute, bonne peut-être...

— Eh bien?

— Je ne veux pas me laisser séduire. Cette fille sera ta perte.

— Oh!

— Ta perte et la nôtre... la fin de notre race... son avilissement sans remède! Ecoute-moi.

— André jeta un regard desolé au pavillon où dormaient les deux pauvres filles qu'il venait de quitter.

Jacques de Brandes suivit ce regard, mais il n'en tira aucun éclaircissement.

La façade aux balcons en corbeille était noire comme de l'encre.

Dans la maison du père Gombault, tout reposait.

— Tu ne sais pas ce que c'est que la gêne, reprit Jacques. Tu ne l'as pas connue; d'ailleurs, à vingt ans, à ton âge, on l'ignore. On a le soleil, l'espace, la santé et l'amour, l'amour qui nous perd, mais nous séduit et nous enlève.

Ces deux biens avec lesquels on se passe aisément des autres, les vrais, les durables, ceux avec lesquels tout le reste s'obtient et s'achète. Pour moi, je n'en ai rien. Mon sacrifice est fait. Je vivrai sans peine dans un bouge ou une cellule, comme un moine ou un paysan. Mais j'ai rêvé pour toi un autre avenir. J'ai une ambition. Je te veux riche, remonté à ton rang et en tout cas hors des atteintes de ce terrible mal qui nous anéantit, nous amoindrit et nous abat, la misère. La misère est relative. Elle n'est pas la même dans la mesure d'un malheureux ouvrier chargé d'une famille qu'il ne peut nourrir, dans le manoir délabré d'un gentilhomme déchu, dans la maison d'un avocat sans causes ou d'un médecin sans malades. Elle est laide partout. Et plus le nom est éminent, plus la gêne est hideuse; plus l'ignominie l'humiliation nous écrase! Tu l'ignores, moi je le sais.

L'interne sourit.

— Que lui parlait-on de misère! Est-ce qu'elle existait seulement. Il avait mille francs dans la main, mille francs qu'il n'attendait ni ne demandait. Il se croyait sûr d'être riche! Les regards de Jeanne

Barfleur le lui apprenaient. Avec un dernier effort, en lui dépeignant l'ardente passion dont il était rempli, il l'obtint d'elle-même.

Toutes les mélodies de l'amour lui chantaient en sourdine dans l'âme. Il était bien question d'humiliations, de gêne et de craintes pour l'avenir.

Le baron comprit ce sourire; il sourit à son tour, mais en silence.

— Tu ne me crois pas, dit-il, et je ne saurais l'en vouloir. Cet amour dont tu me parlais t'éblouit et t'aveugle. Je viens t'ouvrir les yeux. Cet argent que je te donne, veux-tu savoir d'où il vient?

— Non.

— De la poche d'un usurier. Je ne trouverais pas dix mille francs ailleurs. Mes biens sont engagés. Les dettes en absorbent les misérables revenus et au delà.

Il ne reste plus un arbre debout à Brandes, sauf l'avenue qui ne vaut pas cent écus et que je n'ose abattre par respect humain. Je ne sais même où je finirai mes jours et si je ne serai pas obligé d'ici à quelques années de me loger une balle dans la tête pour éviter de tendre la main. Et cependant Dieu sait que je ne suis pas exigeant...

— Oh! père...

— Voilà pour moi! Regarde le passé! Te souviens-tu de ton père et de ta malheureuse mère?

— Je vous en prie... supplia André.

— On guérissait les plaies en les cautérisant. Tu es médecin et tu en fais l'expérience. Ma sœur Thérèse était belle aussi, comme celle que tu aimes. Le baron de Fresnaye l'épousa. Il était plus riche qu'elle. Avec les cent cinquante mille

francs qui lui restaient, mécontent de la médiocrité dans laquelle il lui fallait végéter, il tenta la fortune.

Elle lui fut cruelle. Elle l'est souvent aux gentilshommes qui se déclarent et courent après elle. Vaincu, ton père prit un parti héroïque. Il aurait pu venir partager à Brandes le dernier morceau de la famille. Il n'a pas voulu. Il consacra sa dernière pièce de monnaie à l'acquisition d'un seau de charbon. Thérèse et lui se sont suicidés comme des domestiques, comme les servantes abandonnées par leurs amants. Et tu ris de la misère!

Il hantait les épaules avec dédain.

— Oui, je comprends, parce que tu espères la braver, parce que tu te crois des armes pour la combattre, parce que tu te supposes plus fort que les autres! Quelle erreur! Et combien de morts pour cent dans la mêlée? Et de blessés dans l'armée de la science pour un soldat qui devient général! Les vaillants d'ailleurs ne sont épris que de l'art et ne se laissent pas abattre et enchaîner par une femme! Ton avenir avec ces fers au pied, veux-tu le connaître? Tu es assailli de difficultés, de luttres, de luttes contre les débuts, de ce qu'il faut pour attendre une clientèle qu'on ne détourne de son cours qu'avec du temps et des efforts extrêmes. C'est comme les rivières qu'on veut changer de lit!

Et bientôt harassé, las comme tant d'autres, tu désertes Paris, le terrain sur lequel pousse la gloire et l'argent qui lui fait pousser l'ensevelir dans quelque bourgade isolée, sans concu-

rence à vaincre, mais sans avenir et sans espoir de fortune, trop heureux si encore tu peux y vivre en paix, en compagnie de celle que tu maudiras comme un passant maudit la roche qui lui barre sa route ou l'avalanche qui lui tue!

Jacques de Brandes s'exprimait avec véhémence. On sentait en lui toutes les aigreurs du vaincu, toutes les rancunes de la défaite!

— C'est notre dernière carte, reprit-il. Tu la jettes. Tu agis comme le soldat qui rendrait son épée sans combattre. Libre à toi. Je ne veux ni te contraindre ni t'imposer mes opinions et mes volontés. Tu aurais dû penser que tu sors d'une race qui a eu ses heures d'éclat et qu'à ce que de toi tu peux voir encore quelques-uns des tiens aux yeux desquels il te faudra rougir de l'humilité de ta condition!

— Mais enfin, qu'espères-tu, mon oncle? Nous sommes pauvres, le n'est-ce pas?

— Ah! que sais-je? Il faut attendre. Qui peut dire ce qui se passera demain?

— Attends?

— Sans doute. Es-tu si pressé d'en finir? Pourquoi l'engager? Pourquoi se lier les mains? Cette fille dont tu parles, que lui offrirais-tu? Où iras-tu avec elle? As-tu seulement ce qu'il faut pour louer une maison, pour la loger si modeste que ce soit? Peux-tu la nourrir en attendant que des clients qui ne viendront pas frapper à ta porte? Si elle est ambitieuse, elle, pour toi qui ne l'es pas, supportera-t-elle l'indigence dans laquelle il vous faudra vous débattre?

Etude de M^e MAGNIN, avoué à Lyon, licencié en droit, successeur de M^e ANGLÉS, rue de la République, 28.

VENTE PAR LICITATION
Devant le Tribunal civil de Lyon

EN DEUX LOTS SÉPARÉS
1^o D'une Grande
MAISON
Sise à LYON, rue Romarin, 14
MISE A PRIX : 100,000 FRANCS
Revenu net : 8,288 fr. 60

2^o D'une Grande
MAISON
Sise à LYON, rue de la Fromagerie, 7
MISE A PRIX : 100,000 FRANCS
Revenu net : 7,258 fr. 80

Adjudication au Samedi 27 Février 1892, à Midi

Pour les renseignements, s'adresser à M^e MAGNIN, avoué à Lyon, rue de la République, 28, et, pour voir le cahier des charges, au Greffe du Tribunal civil de Lyon.

TIRAGE LE 15 FÉVRIER 1892
BONS DE PANAMA
Gros lot : 250.000 francs
Et nombreux autres lots formant ensemble 440.000 fr.

NOUS VENDONS depuis le 10 courant
75 Francs
Le BON

NOUS ACHETONS jusqu'au 25 courant
70 Francs
Le BON

Agence Fournier, 14, r. Confort, Lyon (à l'entresol)

EN VENTE PARTOUT

Boîtes de 500 grammes 8 fr.; de 250 grammes 4 fr. 50; de 125 grammes 2 fr. 50 et de 50 grammes 1 fr.

Dépôt Général et Vente en Gros : PETITS DOCKS DU COMMERCE, rue Confort, 12, LYON

DÉPÔTS A LYON : chez MM. VERZIER, place Carnot, 10; ROUSSET, rue des Archers, 4; GRANGE, rue Servient, 4; ALLEX, cours de la Liberté, 68; VARLOT, rue Romarin, 3; SALLOT, rue Molère, 16; DEVAUX, rue Gentil, 12; COLOMB, cours Morand, 22; ESPARVIER, rue St-Jean, 41; Georges MILLE, rue d'Algérie, 22; BOYREL, place St-Vincent, 4; VERSET, quai de Bondy, 17; JULLIAND, rue du Marché-vaire, 4; PRIMPEZ, place Croix-Rousse, 6; DUSSERT, cours Lafayette, 14; Veuve MUNET, place de la Boucle, 1; Veuve REBOUILLOU, cours Vitton, 72. — A VILLEURBANNE : chez M. PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. — A SAINT-ETIENNE : M. ESSERTEL, 11, place Fourneyron; FOUGEROUSSE, rue Gambetta, 33. — A GRENOBLE : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée. — A BOURG : Lucien GARÇON, 11 et 13, faubourg Saint-Nicolas.

Manufacture Mécanique de Coton à tricoter
Demande comme associé voyageur ayant clientèle. Ecrite Agence Fournier, n° 6578.

TAPISSIER
célibataire, demande emploi analogue. S'adresser rue de Marseille, 11, au 3^e.

HOMME SÉRIeux
demande occupation ou empl. d'homme de peine. Ec. poste restante Bellecour, A. C., 11.

DEPURATIF DU SANG
Le Sirop concentré de Salsepareille QUET, agit sur toutes les maladies contagieuses, toutes les éruptions de la peau, toutes les vices du sang, etc., etc. Ce sirop agit en toute saison et convient à tous les âges. Dépôt unique à Lyon, pharmacie QUET, 5, rue de la Préfecture.

Pommade contre les Dartres d'une très réelle efficacité. Prix 2 fr. le pot.

Pommade contre les engorgements, surtout ceux du cou. Prix 2 fr. le pot. (On fait les envois.)

CHABLY
Se vend PARTOUT. Le dépôt, chez l'éditeur, est à Lyon.

Maladies

L'Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans, pour la guérison radicale des écoulements des deux sexes. Il réussit tousjours. — Prix : 2 fr., franco, 3 fr.

PHARMACIE du PALMIER, 20, boulevard des Brotteaux
En face la gare de Genève, LYON

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

LE WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de toutes lignes. Le prix des billets aller et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon. Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

EN VENTE

ACCOUCHEUSE

Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Remerci 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

Chambres Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Pension assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.

PRIX MODÉRÉS

JULES BONNARIC
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon

DISTRIBUTION D'IMPRIMERIES
Impression d'attaches
Circulaires, Prospectus
S'adresser, Agence Fournier, rue Confort, 14.

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PRITISIE
MALADIES DES OS, SURMENAGE, etc. général tous états qui demandent un reconstituant.

SOLUTION JACQUEMAIRE
au Bi-Phosphate de Chaux gazeux
Préparation perfectionnée — la plus assimilable — la seule inaltérable

Exiger le Bonheur mécanique en porcelaine et le Plomb de garantie. Dans toutes les bonnes pharmacies — BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE Pharmacie JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCHE (Rhône).

CHOCOLAT DE L'UNIVERS
France par 5 kilos. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, LYON

Migraïnes GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES
Dragées de R.R.P.P. Prémentures
à base de Valériane de Zinco et des principes actifs du Quinquina des MIGRAINES, NEURALGIES

DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON
BOISSIER & FOURNIER, Droguistes
6, Rue de la Poulaterie, 6
Envoi 1^{er} contre 3 fr. en timbres ou mandat
DANS TOUTES LES PHARMACIES.

HOMMES
PLUS D'ÉCOULEMENTS.
Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans cause aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr EBERHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, 14 ont été guéris; 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2, et 8 en 3. C'est merveilleux. Dr Bonchard & Fournier, dans toutes les pharmacies du monde. PRIX: Sel 31. Dragées 31. DÉPÔT général: Pharmacie FARLEY, 114, quai Pierre-Saxe à Lyon (Rhône) Envoi contre mandat-poste. Exiger rigoureusement le nom du Dr Eberhart et sa brochure donnée gratis.

BOURSE DE LYON

Du 15 Février 1892

FONDS D'ÉTAT

Ad. porteur.....		Mobilier Espagnol.....	104
Amortissable.....		B. Pays hongrois.....	
3 1/2 1888.....	85	Bac. Mex.....	89
4 1/2 1888.....	89 72	Banque ottomane.....	58
5 0/0 1888.....	92	Paris-Brux.....	158
5 0/0 ex. 1888.....	62 75	Paris-P. Autric.	43
Hongrie 4 0/0.....		Société lyonnaise.....	0 26
Autriche 4 0/0 75.....		Paris-Lyon-Médit.....	
Russe 5 0/0 62.....		Andalous.....	
4 0/0 67.....		Chemins Autrich.....	0 13
5 0/0 80.....	64 10	Chemins de fer.....	
4 0/0 80.....	92 40	Lombard-Vénitien.....	208
4 0/0 90.....		Méridional.....	61 8
D. C. Ottom. S. D.....	18 60	Nord de l'Espagne.....	190
Debt. égypt. n.....	481	Portugal.....	
— Obligat. priv.....		Saraposse.....	193
Portugal 3 0/6.....	66 65	Canal de Suez.....	
— 4 0/0 1889.....	60 55	Paris-Fondat.....	
Crédit foncier.....		Canal interoe.....	
Crédit mobilier.....		Société f. lyonn.....	322